

L'administration communale de Bièvre recrute :

Un(e) Directeur(trice) Général(e)

CONDITIONS GENERALES :

1. être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
2. jouir des droits civils et politiques ;
3. être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
4. être porteur d'un diplôme donnant accès à un emploi de niveau A ;
5. avoir satisfait au stage ;
6. être lauréat d'un examen

MODALITES DE L'EXAMEN :

1° **une épreuve d'aptitude professionnelle** permettant d'apprécier les connaissances minimales requises des candidats dans les matières suivantes :

- a) droit constitutionnel ;
- b) droit administratif ;
- c) droit des marchés publics ;
- d) droit civil ;
- e) finances et fiscalité locales ;
- f) droit communal et loi organique des cpas.

2° **une épreuve orale d'aptitude à la fonction et à la capacité de management** permettant d'évaluer le candidat notamment sur sa vision stratégique de la fonction et sur la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice de cette dernière en matière de gestion des ressources humaines, de management et d'organisation du contrôle interne. Sont néanmoins dispensés de l'épreuve d'aptitude professionnelle, les agents ayant réussi un examen ou un concours d'accès à un grade au moins égal à celui de chef de bureau et qui disposent de cinq années d'ancienneté dans ce niveau, cette dispense ne s'applique toutefois pas au niveau provincial. Néanmoins, les agents visés ci-avant ne sont pas dispensés du stage, de l'épreuve orale prévue au 2°, ainsi que de l'obligation d'obtenir le certificat de management.

3° **les candidats devront obtenir 50% des points dans chaque branche et 60% des points au total de chaque épreuve;** chaque épreuve étant éliminatoire.

RENTREE DES CANDIDATURES :

Les candidatures seront adressées au Collège communal, rue de Bouillon, 39 à 5555 Bièvre. **La clôture est fixée au 16 mars 2018.** Elles seront remises soit de la main à main contre récépissé, soit par recommandé postal avec accusé de réception, la date de signature de l'accusé de réception faisant foi.

Les candidatures seront accompagnées des documents suivants :

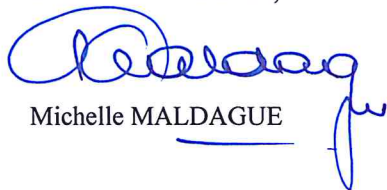
- Une lettre de candidature motivée
- Un curriculum vitae
- Une copie des titres requis
- Un extrait de casier judiciaire, **daté de moins de trois mois**
- Une copie recto-verso de la carte d'identité

Les candidatures tardives ne seront pas prises en considération.

A Bièvre, le 13 février 2018.

Par le Collège,

La Directrice Générale,


Michelle MALDAGUE



Le Bourgmestre ff


André COPINE